

LES CONTACTS

MÉDECINS DU TRAVAIL

Dr Lydie MAYEUX lydie.mayeux@univ-lorraine.fr
03 72 74 02 81

Dr Emmanuelle DEVILLE emmanuelle.deville@univ-lorraine.fr
03 72 74 00 95

ANTENNE LORRAINE SUD

M^{me} Sylvie NIQUE Campus Aiguillettes / Villers-lès-Nancy
Infirmière SST sylvie.nique@univ-lorraine.fr
03 72 74 00 92

M^{me} Gladys MARTIN gladys.martin@univ-lorraine.fr
Secrétaire médicale 03 72 74 02 80

M^{me} Christine FAVRET christine.favret@univ-lorraine.fr
Secrétaire médicale 03 72 74 00 96

ANTENNE LORRAINE NORD

Île du Saulcy / Metz
M. Emmanuel HULLAR emmanuel.hullar@univ-lorraine.fr
Infirmier SST 03 72 74 02 88

M^{me} Séverine PORTE severine.porte@univ-lorraine.fr
Secrétaire médicale 03 72 74 02 28

CONTACTS INSPÉ

Dr Bruno FOGLIA INSPÉ de la Meuse / Bar-le-Duc
Service Médical Inter-Professionnel
dr.bruno.foglia@smim.org
03 57 11 70 02

Dr Carole AMBROISE INSPÉ des Vosges
03 29 82 26 84

M^{me} Delphine GIRARD delphine.girard@epsatvosges.fr
Secrétaire 03 29 82 60 37
Association Santé au Travail d'Épinal

ACTION SOCIALE DES PERSONNELS

Handicap
M. Nicolas NICOTRA 03 72 74 02 55
M. Rémy PARTY 03 72 74 02 61

Assistantes sociales
M^{me} Armelle PERRIN 03 72 74 02 63
M^{me} Sandra QUERRY 03 72 74 02 62

TMD-UL

**Conseiller à la Sécurité pour
le Transport des Marchandises
Dangereuses**
M. Cédric DEMEURIE 03 72 74 55 74
06 08 09 59 54

EN CAS D'ÉVACUATION :



- Fermer la porte de votre bureau
- Suivre le guide-file
- Évacuer dans le calme
- Ne pas repartir en arrière sans autorisation
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Aller au point de rassemblement
- Attendre l'autorisation de rentrer dans le bâtiment



15

SAMU – SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale

17

POLICE / GENDARMERIE

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18

SAPEURS POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

19

SST de l'UL

Pour obtenir de l'aide d'un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) à proximité

112

APPEL D'URGENCE EUROPEEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

114

APPEL D'URGENCE POUR LES PERSONNES

SOURDES ET MALENTENDANTES
(également accessible par SMS)



SANTÉ SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT AU TRAVAIL



DIRECTION PRÉVENTION SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT (DPSE)

dpse-contact@univ-lorraine.fr
<https://wikidocs.univ-lorraine.fr/DPSE>
<https://gpuc.univ-lorraine.fr>

LA DPSE A POUR MISSION :

- Conseiller et accompagner les structures
- Coordonner l'évaluation des risques professionnels et environnementaux
- Aider à la mise en place des acteurs en cas de confinement, évacuation et secours
- Organiser la collecte et l'évacuation des déchets chimiques, radioactifs...
- Participer à la gestion des accidents et des situations dangereuses
- Animer le réseau des acteurs de la prévention
- Impliquer, former et sensibiliser à la Santé et à la Sécurité au Travail

VIGIPIRATE : 3 niveaux matérialisés par un logo



A QUI S'ADRESSER POUR...

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Assistant de Prévention (AP)

L'ÉVACUATION



Chargé d'évacuation, Guide-file et Serre-file

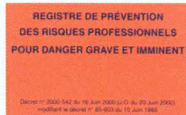
LES GESTES DE PREMIERS SECOURS



Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

LES 3 REGISTRES

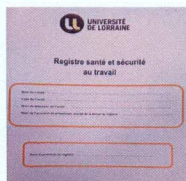
LE REGISTRE DE DANGER GRAVE ET IMMIMENT –DGI :



il sert à consigner toute situation de danger grave et imminent. Seul un membre du CHSCT, représentant du personnel, peut faire une consignation.

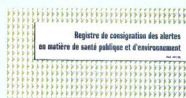
Disponible au cabinet de la Présidence de l'UL
34 cours Léopold – CS 25233 – 54052 Nancy

LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL –SST :



tous les personnels et usagers peuvent y inscrire toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Disponible à l'accueil de chaque site.



LE REGISTRE DE CONSIGNATION DES ALERTES EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ENVIRONNEMENT :

l'agent estime de bonne foi, l'existence d'un risque grave pour la santé publique et l'environnement. Consignation faite soit par un agent, soit par un représentant du personnel au CHSCT. Alerte immédiate au Président de l'UL. Déclenchement de la procédure.

Disponible sur les sites concernés et au cabinet de la Présidence de l'UL, 34 cours Léopold-CS 25233-54052 Nancy

DÉCLARATION D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE SERVICE :



Vignette « Signalement d'accident » sur l'Espace Numérique de Travail (ENT)

- Éviter les risques
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique

LES FORMATIONS



- Incendies / manipulation d'extincteurs sur feux réels
- Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique
- Leveur de doute
- SST / Sauveteur Secouriste du Travail
- Utilisation de GPUc
- Risque routier
- Travail en hauteur
- Etc.

<http://formationdespersonnels.univ-lorraine.fr>



L'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire. Elle est formalisée dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER ou DU) et soumettable dans GPUc. Il est accessible par une vignette sur l'ENT.

Vous souhaitez accéder à votre DU ?

Rapprochez-vous de votre Assistant de Prévention (AP).

CHSCT / CLHSCCT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) examine les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail des personnels. Il est composé du Président de l'UL, du DGS, de représentants de l'administration et des représentants des personnels.

Les Commissions Locales – CLHSCCT- contribuent à l'amélioration de la prévention des risques professionnels dans la structure. Des réunions ont lieu au minimum 2 fois par an où les membres de la CLHSCCT abordent les thématiques des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité des personnels ainsi que la protection de l'environnement.)

LES 9 PRINCIPES DE PRÉVENTION

- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de protection collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés (former et informer)